



**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du Vendredi 13 Janvier 2012**

L'an Deux mille douze le 13 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme MONTEIRO, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M. BLONDEAU, Mme DEPOUX, M. CAPELLE, M. DELPECH.

Était absents : Mme VANDERVOORT a donné procuration à Mme CHAVILLON
M. PETITEAU a donné procuration à Mme DEPOUX
Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE

Nombre de membres élus	12	Date de la convocation :	11 janvier 2012
Nombre de membres présents	9	Date de l'affichage :	11 janvier 2012
Nombre de membres votants	12		

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Il demande la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Elisabeth MONTEIRO propose de remplir cette fonction.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

« Décision modificative pour régularisation comptable de l'exercice 2011 du budget du Commerce pour retrait de 0,43 € au Chapitre 11 Charges à caractère général à l'article 61522 : Entretien de bâtiment et crédit au Chapitre 65 Autres charges de gestion courante Article 658 Charges diverses de gestion courante, et ce pour régulariser les écarts de TVA ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que ce point soit abordé en point N° 3.



1. RECENSEMENT 2012 – CRÉATION D'EMPLOIS DE DEUX AGENTS RECENSEURS.

M. le Maire précise qu'une communication sur le recensement a déjà été distribuée aux Auteuillois. Il demande à M. Capelle de bien vouloir faire un point d'avancement sur le déroulement du recensement.

M. Capelle rappelle que le recensement en lui-même commence le jeudi 19/01/2012. Il précise que les deux agents recenseurs ont déjà suivi la première formation relative à leur mission qui a eu lieu le Lundi 9 Janvier 2012. Mr Capelle indique qu'il a fait avec les deux agents recenseurs la tournée de reconnaissance.

M. Péliissier tient à rappeler que le recensement a été extrêmement compliqué alors qu'il aurait pu être très simple et c'est bien dommage qu'il ait fallu que l'on en passe par ces affres et ces attitudes dilatoires pour que finalement les choses se passent aux forceps et pas de la bonne manière. Il trouve ridicule qu'un homme qui a été nommé à l'unanimité par tout le conseil ne soit pas suivi dans ses préconisations et il aimerait que cela cesse et que le conseil municipal puisse travailler dans des conditions normales et que lorsque le CM émet des souhaits majoritairement, ces souhaits soient suivis par au moins une personne : le Maire.

M. Le Maire clos le débat en précisant que la responsabilité du choix et de la nomination des candidats est de sa seule compétence et que l'on ne va pas refaire le débat et qu'il ne voit pas pourquoi le CM d'Auteuil le Roi reviendrait sur les compétences du Maire qui sont les siennes dans la France entière et il fait procéder au vote.

M. le Maire demande au Conseil municipal de voter sur la question suivante :

. **POUR** la création d'emploi de 2 agents recenseur

Mme CHAVILLON vote **CONTRE** la création des postes.

Mme VANDERVOORT et M. BLONDEAU **s'abstiennent**.

Le résultat du vote est le suivant : **9 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSENTIONS**

M. le Maire confirme qu'il va pouvoir faire signer les contrats de travail, qui sont déjà prêts, aux deux agents recenseurs.

2. DECISION MODIFICATIVE pour régularisation comptable de l'exercice 2011 de la Commune :

Création de la ligne budgétaire pour le FNGIR article 739116 pour un débit de 110 120 € et crédit de l'article 7311 Contributions directes pour un crédit de 110 120 €.

M. le Maire donne la parole à Mme Monteiro.

Mme Monteiro rappelle que dans le cadre de loi de Finances 2010, la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la CET (Cotisation Economique Territoriale).



Courant 2011, un Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été créé, alimenté par un prélèvement qui aurait dû être provisionné sur le budget primitif de 2011. Sans informations précises lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal n'a pas prévu la ligne budgétaire pour provisionner ce FNGIR qui se monte à environ 3 mensualités de contributions directes, soit 110 000 euros. Cette opération est une opération « blanche » car, si elle est prévue en recettes, elle doit également être provisionnée en dépenses. En ce qui concerne la commune d'Auteuil le Roi, les recettes issues de l'article 7311 (contributions directes) sont supérieures de 11 039 € à celles qui avaient été budgétisées en mars dans le Budget Primitif 2011.

Article		Budgétisé	Réalisé	Décisions Modificative	FNGIR positif
Recettes de fonctionnement Chap. 73	Art. 7311 : contributions directes	330.096.00	451 055.00	+ 110.020.00	11.039.00 (451.155 – 330.096 – 110.020)
Dépenses de fonctionnement Chap 014	Art. 7391116 : reversement au FNGIR	0.00 €	110 020.00	+ 110.020.00	

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative portant sur le FNGIR sur le budget de la commune.

3. **DECISION MODIFICATIVE** pour régularisation comptable de l'exercice 2011 du budget du Commerce pour retrait de 0,43 € au Chapitre 11 Charges à caractère général à l'article 61522 : Entretien de bâtiment et crédit au Chapitre 65 Autres charges de gestion courante Article 658 Charges diverses de gestion courante, et ce pour régulariser les écarts de TVA.

Mme Monteiro explique que, malgré la provision de 1 euro sur l'article 658 pour régulariser la TVA du Commerce, cette somme ne suffit pas : il manque 43 centimes. C'est pour cela qu'il est nécessaire de faire une Décision Modificative pour le complément.

Chapitre	Article	Budgétisé	Décisions Modificative	Solde
Chap. 11 Charges à caractère général	Art. 61522 : Entretien de bâtiment	11.565.35	- 0.43	11 564.92
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	Art. 658 Charges diverses de gestion courante	1.00	+ 0.43	1.43

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative portant sur la régularisation de la TVA du Budget du Commerce.



QUESTIONS DIVERSES

- ✓ M. le Maire demande aux élus s'ils seront présents à la cérémonie des vœux prévue le Samedi 14 Janvier 2012 à partir de 11h30.
- ✓ M. le Maire confirme que, le samedi 21 janvier 2012, une réunion publique aura lieu à la Salle des Fêtes de 10h00 à 12h30 pour présenter le PADD et le zonage du futur PLU. Il rappelle que la réunion de préparation avec C. Bailly et Mme Leseney de la DDT aura lieu le mardi 17 janvier 2012 de 17h00 à 20h00.
- ✓ M. Capelle demande s'il y a des DIA. M. le Maire répond que les DIA seront votées le 26 Janvier 2012 comme prévu lors du conseil municipal du 22 décembre 2012.
- ✓ Mme Desclaux Curnié demande qu'une somme soit inscrite au budget primitif 2012 pour aider au financement de l'école de cirque de la classe de Conseil Municipal CM2. M. le Maire informe que cela sera fait.
- ✓ M. Capelle indique qu'il a trouvé une société qui s'occupe de tester et réparer le projecteur de l'école. Ils vont faire parvenir leur devis de réparation sous huitaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19.

Monsieur le Maire donne la parole au public

- ✓ M. Maho souhaite savoir si M. le Maire compte démissionner. M. le Maire affirme qu'il ne démissionnera jamais.
- ✓ M. Fortier souhaite savoir quand le compte rendu du dernier conseil municipal du 22 Décembre 2011 sera affiché ? Il indique que le Conseil Municipal ne respecte pas les délais légaux en la matière. M. le Maire demande à M. Pélissier, secrétaire de séance à ce Conseil Municipal, quand il sera en mesure de le fournir. Ce dernier répond qu'il ne savait pas qu'il devait consolider le document avec la secrétaire et que le retard est dû aux congés et à l'arrêt maladie de la secrétaire, et qu'il s'agit dans cette situation, d'un cas de force majeure.

* * * * *